
RÈGLEMENT N° 2025-02

établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025

Numéro de règlement	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur
2025-02	11 février 2025	12 février 2025

Modifié par le règlement	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur
2025-08	18 mars 2025	19 mars 2025

La présente compilation administrative intègre les modifications apportées par les règlements apparaissant au tableau ci-dessus. Elle n'a pas de valeur légale. Seules les copies de règlements revêtues du sceau de la Municipalité et signées par la greffière ont valeur légale. Les versions officielles du Règlement et de ses amendements, le cas échéant, sont conservées au Service du greffe.

Mise à jour : 19 mars 2025



RÈGLEMENT N° 2025-02

établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'année financière 2025

PARTIE 1 TARIFS PERÇUS À L'ACTE

1.1 Autres tarifications

Description	Type	Tarif
Licence de chien	Par chien	25 \$/année
		7,50 \$/3 mois
	Maximum chenil	500 \$/année

1.2 Tarifs de traitement et délivrance des permis, certificats et demandes de dérogation mineure, d'usage conditionnel, de PPCMOI et autres demandes dans le cadre des PIIA

Permis de construction	Tarif
Résidentiel	150 \$/unité de logement
Commercial, industriel, institutionnel et récréatif	200 \$
Bâtiment agricole	100 \$
Bâtiment secondaire	50 \$
Permis de modification, rénovation, déménagement, démolition	
Résidentiel	50 \$
Commercial, industriel et institutionnel	100 \$
Bâtiment agricole	50 \$
Bâtiment secondaire	25 \$
Permis de lotissement	
Par lot	50 \$
Permis de remblai	
Pour chaque demande de remblai	50 \$
Certificat	
Certificat d'autorisation (enseigne, occupation, etc.)	25 \$
Certificat ou attestation de conformité aux règlements municipaux (CITQ, permis d'alcool, etc.)	50 \$
Traitements des demandes de dérogation mineure, d'usage conditionnel, de PPCMOI et en vertu des PIIA	
Demande de dérogation mineure	500 \$
Demande d'usage conditionnel	500 \$
Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	Analyse : 500 \$ Procédure : 1000 \$
Demande dans le cadre des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	100 \$ plus le coût du permis si applicable
Modification réglementaire susceptible d'approbation référendaire	Analyse : 500 \$ Procédure : 1000 \$
Modification réglementaire non susceptible d'approbation référendaire	Analyse : 500 \$ Procédure : 500 \$
Permis d'événement public	
Pour chaque émission de permis d'événement (Les organisateurs d'événements seront facturés en fonction des services et équipements requis pour répondre à leurs besoins. La liste des équipements et services est jointe en annexe du présent règlement.)	50 \$

1.3 Tarifs des travaux à taux fixes

Description	Tarif
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'aqueduc (tuyau de ¾ po)	2 600 \$
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'aqueduc (tuyau de 1 po)	3 100 \$
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'aqueduc (tuyau de 2 po)	4 100 \$
Frais de base pour nouveau branchement au réseau d'égout	3 600 \$
Frais de réparation du pavage	250 \$/m ²
Frais d'accès	100 \$/service 150 \$ crédit en frais de branchement si le projet se réalise
Frais d'étude de dossier d'un promoteur	50 \$
Frais de permis de transport	Selon les taux en vigueur aux conventions de travail plus 35 % pour avantages sociaux et frais d'administration
Frais de recherche (plans, données)	
Déplacement de borne-fontaine, désaffectation d'une entrée de service, localisation d'une entrée de service, localisation de conduite et accessoires, ouverture / fermeture de vanne, autres travaux connexes	Coûts réels des travaux majorés de 15 %
Ouverture / fermeture des arrêts de lignes	100 \$ / événement
Sel de voirie	130 \$/tonne
Test d'eau privé	150 \$
Station de vidange pour véhicules récréatifs	0 \$
Main-d'œuvre pour travaux municipaux facturés	Selon les taux en vigueur aux conventions de travail plus 35 % pour avantages sociaux et frais d'administration
Taux de la machinerie et des équipements	Selon les taux en vigueur au répertoire du taux de location de machinerie lourde du gouvernement du Québec
Utilisation de l'eau potable	
Eau en vrac	1,40 \$/m ³ Minimum de 50 \$
Déplacement de l'opérateur*	100 \$/chacun
Utilisation de borne-fontaine	100 \$/chacun

* Si l'opérateur se déplace une seule fois et reste moins de 1 heure = 95 \$

Si l'opérateur se déplace 2 fois (ouvrir et fermer) moins d'une heure chaque fois = $2 \times 95 \$ = 190 \$$

Si l'opérateur se déplace et reste plus d'une heure = nombre d'heures $\times 95 \$$

1.4 Tarifs de traitement et délivrance de permis d'événement et de location de mobilier urbain, unité mobile et scène mobile (**Règlement n° 2025-08**)

Permis d'événement public	Tarif en vigueur à compter du 01-01-2025
Pour chaque événement coût du permis	50 \$

Tarification des équipements mobiles	Tarif en vigueur à compter du 01-01-2025
Tarification à la pièce	Coût à l'unité
Bac à ordures (incluant les frais de levée)	30 \$
Table de pique-nique	12 \$
Table de pique-nique accessibilité universelle	12 \$
Banc de parc	8 \$

Tarification des équipements mobiles	Tarif en vigueur à compter du 01-01-2025
Tarification à la pièce	Coût à l'unité
Table pliante en bois 30" x 48"	8 \$
Barricade de rue	8 \$
Petit bar noir (comptoir)	15 \$
Petit bar gris (comptoir)	15 \$
Kiosque à billetterie de style baraque	100 \$
Kiosque à billetterie de style cabane d'oiseaux	100 \$
Panneau électrique (Powerpack) avec câble	100 \$
Praticable pour scène mobile 4' x 8' x 4" (à l'unité)	10 \$
Roulotte #917 (8' x 12')	300 \$
Roulotte #911 (10' x 24')	400 \$
Roulotte #905 (8' x 16')	300 \$
Roulotte #904 (8' x 20')	300 \$
Tapis cache-fils	10 \$
Support à vélos	10 \$
Mobil'eau	Gratuit
Baraque verte (6 bacs)	Gratuit
Permis de camping lors d'événement	50 \$

Ménage

L'organisateur doit faire un ménage complet du site le lendemain de l'événement, et ce, à ses frais. Dans le cas contraire, la Municipalité s'en chargera et facturera l'organisateur en conséquence, soit au coût de 75 \$ / heure (temps homme).

Durée maximale

Les locations sont pour une durée maximale de quatre jours par événement. (journée de livraison, journée de l'événement et journée de retour).

Frais additionnels d'utilisation

Des frais de 20 % de la facturation à la pièce s'appliquent pour chaque jour additionnel d'utilisation.

Location de bacs à ordures

Un remboursement de 50% du coût sera émis lorsque le tri sera jugé satisfaisant par la personne responsable de la collecte.

Camping

La Municipalité pourra permettre l'utilisation d'un terrain municipal ou de sa juridiction à des fins de camping en remettant un permis à cet effet au tarif de 50 \$, le tout sujet à certaines conditions :

- Le terrain utilisé à des fins de camping devra être situé sur le site de l'événement;
- Le camping ne doit pas causer de nuisance par le bruit (voir règlement municipal n° 2013-12);
- Les limites du terrain devront être identifiées par la Municipalité et respectées en tout temps;
- Un bloc sanitaire doit être accessible en tout temps et entretenu par l'organisateur;
- Il est strictement interdit de vidanger son installation septique dans la nature;
- Les animaux sont assujettis aux règlements municipaux en vigueur;
- Aucun feu de joie privé et feu d'artifice personnel ne sera autorisé sur le site.

Location	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024*
Scène mobile	500 \$/jour ou 1000 \$/événement de trois jours

- * Ce tarif n'inclut pas les frais de transport, les frais de montage et démontage ainsi que les frais de surveillance, s'il y a lieu, qui seront à la charge de l'organisateur. Ces tâches devront être effectuées par du personnel autorisé ou une entreprise autorisée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

PARTIE 2 Tarification du camp de jour municipal

À la semaine	Tarif 2025 – Résident	Tarif 2025 – Non-résident
1 ^{er} enfant	87,50 \$	110,00 \$
2 ^e enfant	74,50 \$	93,50 \$
3 ^e enfant	61,00 \$	77,00 \$

NOUVEAUTÉ – À la journée	Tarif 2025 – Résident	Tarif 2025 – Non-résident
1 ^{er} enfant	40,00 \$	50,00 \$
2 ^e enfant	40,00 \$	50,00 \$
3 ^e enfant	40,00 \$	50,00 \$

PARTIE 3 TARIFICATION DES PLATEAUX SPORTIFS

3.1 Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins – Adultes

Plage horaire	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
Fin de semaine et soirs de semaine Lundi au vendredi de 17 h à 22 h Samedi de 8 h à 17 h Dimanche de 8 h à 22 h	185 \$/ 50 minutes
Jours de semaine Lundi au vendredi avant 17 h Lundi au vendredi après 22 h	130 \$/ 50 minutes
Ligue intermédiaire	220 \$/ 60 minutes
Horaire de curling À la journée	860 \$/jour

3.2 Tarification (taxes incluses) du Centre multisport Desjardins – Mineurs (17 ans et moins)

Activité	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024 (50 minutes)
Hockey mineur (incluant pratiques simples et doubles lettres)	
Patinage artistique (CPA L’Ancre et CPA des Îles)	106 \$
École de hockey	
Location (jeunes de 17 ans et moins)	
Festival du MAHG	
Coupe Desjardins	
Séminaire de patinage artistique	70 \$
Locations pour tournoi	
Locations matinales (avant 8 h)	

3.3 Tarification (taxes incluses) surface multisport – pour tous

Activité	Tarif horaire en vigueur à compter du 01-09-2024
Tournois – association (surface entière)	40 \$
Location régulière (surface entière)	50 \$
Location régulière (demi-terrain)	30 \$
Terrain de badminton	10 \$
Terrain de pickleball	10 \$
Terrain de volley-ball	25 \$

3.4 Tarification (taxes incluses) salon VIP LeDé Sport Honda

Activité	Tarif horaire en vigueur	Tarif appliqué aux heures excédentaires
	En vigueur à compter du 01-09-2024	
Adulte/privé		
Location régulière (50 min)	80 \$	55 \$
Location à la journée	255 \$	-
Forfait fête d'enfant		
Glace / Salon (inclus 1 h sur la plateforme et 1 h 30 dans le Salon VIP)	185 \$	-
Surface multisport / Salon (inclus 1 h sur la plateforme et 1 h 30 dans le Salon VIP)	125 \$	-

Rabais pour les OBNL

Les organismes à but non lucratif reçoivent un rabais de 25 % sur la tarification en place.

Gratuités du salon du CMD

Les associations sportives hébergées dans le Centre multisport Desjardins (notamment l'AHMI, le CPA des Îles, le CPA L'Ancre, l'ARSIM et le Club de curling des Îles) ainsi que les arbitres et les marqueurs bénéficient de gratuités pour l'utilisation du salon pour les différentes rencontres utiles à la bonne marche des différentes organisations. (Ceci exclut les activités sociales).

3.5 Tarification (taxes incluses) du gymnase

Activité	Tarif en vigueur à compter du 01-09-2024
Location régulière (à l'heure) Soirs de semaine, du lundi au vendredi de 18 h à 22 h Samedi et dimanche de 10 h à 18 h	30 \$

3.6 Tarification relative au terrain de balle-molle

Location du terrain de balle-molle	Tarif durée de 1 h 30 en vigueur à compter du 01-09-2024
Mineur	25 \$
Adulte	30 \$

PARTIE 4 TARIFICATION (SANS LES TAXES) POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES ET ÉQUIPEMENTS

4.1 Informations sur les salles

	Centre récréatif	Salle de la mairie	Centre multi-fonctionnel	Maison de la culture	Salle de Fatima
Grande salle – Dimension (largeur x longueur)	75' x 66'	44' x 77'	62' x 78'	55' x 70'	49' x 73'
Capacité maximale (nb de personnes)	450	315	450	350	325
Capacité tables et chaises (nb de personnes avec piste de danse)	350	275	390	300	280
Cuisine – Dimension (largeur X longueur)	14' x 20'	7' x 14'	20' x 22'	14' x 18'	

4.2 Grille tarifaire par salle

Grille tarifaire – Location de salles	Centre récréatif	Salle de la mairie	Centre multi-fonctionnel	Maison de la culture	Salle de Fatima
	2024	2024	2024	2024	2024
Grande salle (jeudi au dimanche soir)	490 \$	385 \$	390 \$	395 \$	390 \$
Grande salle (lundi au mercredi soir, samedi et dimanche le jour) *	430 \$	345 \$	350 \$	365 \$	350 \$
Grande salle (lundi au vendredi le jour) *	390 \$	305 \$	310 \$	315 \$	310 \$
Grande salle – Réunion * (2 h et moins)	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$
Générale (avant spectacle)	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$	90 \$
Pré générale avant spectacle / décoration (4 h)	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$	65 \$
Bingo (à partir de décembre 2024)	290 \$	290 \$	290 \$	290\$	290 \$
Système de son de base / réunion	30 \$	30 \$	-	30 \$	-
Système d'éclairage complet	55 \$	55 \$	-	-	-
Projecteur de salle	55 \$	55 \$	-	-	-
Projecteur portatif SLCVC	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
Projecteur portatif avec écran (OBNL)	Gratuit				
Cuisine	105 \$	25 \$	80 \$	55 \$	55 \$
Vestiaire	55 \$	55 \$	55 \$	55 \$	55 \$
Comités des loisirs (sauf pour les bingos)	-40%	-40%	-40%	-40%	-40%
Oeuvres de charité	-30%	-30%	-30%	-30%	-30%
Organismes sans but lucratif	-25%	-25%	-25%	-25%	-25%

Petites salles et autres	Tarif
Salle des Chevaliers de Colomb (Fatima)	210 \$
Salle arrière en haut (Centre récréatif)	105 \$
Salle 2 ^e étage (Maison de la culture)	80 \$
Salle de l'âge d'or (centre récréatif) (Règlement n° 2025-08)	140 \$
Cuisine salle de l'âge d'or (Centre récréatif) (Règlement n° 2025-08)	40 \$
Ménage (débarrasser les tables et tri des matières résiduelles)	75 \$

Maison du Gros-Cap (2025-2026)	Tarif mensuel
Janvier et août	315,00 \$
Février, mars, avril et mai, septembre, octobre et novembre	472,50 \$
Décembre	367,50 \$

PARTIE 5 SERVICES ADMINISTRATIFS

Service	Tarif
Carte d'abonnement à la bibliothèque pour les non-résidents	40 \$
Chèque retourné ou autre paiement autorisé	25 \$
Photocopies et impressions en dehors du champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information	
Noir et blanc (format inférieur à 11"x 17")	0,50 \$/feuille
Noir et blanc (format 11"x 17")	1,00 \$/feuille
Couleur (format inférieur à 11"x 17")	1,50 \$/feuille
Couleur (format 11"x 17")	2,00 \$/feuille
Plan (format supérieur à 11"x 17")	5,00 \$/feuille

Service	Tarif
Épinglettes	4,00 \$

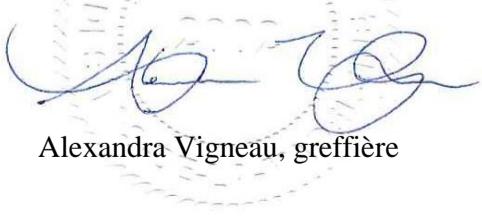
PARTIE 6 ABROGATION

Le présent règlement remplace et abroge le règlement n° 2024-04 adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2024.

PARTIE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Donnée aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 19 mars 2025



Alexandra Vigneau, greffière